

Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 4 mai 2017, à 20 h** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Manon Rainville, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Gaéтан Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Céline Cloutier, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville
- Denis Gamelin, Municipalité de Saint-Cléophas

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Mélanie Alouis, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Marie-Michelle Doyle, Adjointe administrative juridique
- Valérie Hamel, Responsable des activités physiques et aquatiques

SONT ABSENTS À LA RENCONTRE : 0

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 10

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Manon Rainville, mairesse de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 4 mai 2017, soit et est ouverte à compter de 20h00.

52-05-2017

3. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Céline CLOUTIER
Appuyé par Denis GAMELIN
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 4 mai 2017, soit et est adopté, en laissant le **VARIA ouvert**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

53-05-2017 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2017

**Il est proposé par Jacques MARTIAL
Appuyé par Yves MORIN
Et résolu :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

54-05-2017 4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017

**Il est proposé par Céline CLOUTIER
Appuyé par Denis GAMELIN
Et résolu :**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. FINANCES

5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 MAI 2017

L'adjointe à la direction, Mélissa Tellier, dépose l'état des revenus et dépenses au 3 mai 2017.

**Il est proposé par Gaétan GRAVEL
Appuyé par Denis GAMELIN
Et résolu :**

Que l'état des revenus et dépenses au 3 mai 2017 soit accepté.

55-05-2017 5.2 COMPTES À PAYER AU 3 MAI 2017

**Il est proposé par Gaétan GRAVEL
Appuyé par Denis GAMELIN
Et résolu :**

QUE les comptes à payer au 3 mai 2017, des chèques numéros 2660 à 2687 totalisant **20 282.54\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 3 mai 2017 représentant 25 transactions pour un montant **52 872.34 \$** soient et sont adoptés.

QUE Madame Céline CLOUTIER se retire pour le chèque #2678.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

56-05-2017 6.1 CENDRIER EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE nous avons un cendrier à installer qui est fourni par la MRC de D'Autray.

ATTENDU QUE nous installerons ce cendrier dans l'air aménagé, à l'avant du Centre sportif et culturel de Brandon.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie acceptent que le cendrier soit installé dans l'air aménagé, à l'avant du CSCB.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

57-05-2017 6.2 TARIFS ET HORAIRE - CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LIBRE

ATTENDU QUE le centre de conditionnement physique aura de nouveaux tarifs pour différents abonnements annuels.

ATTENDU QUE les citoyens auront le choix d'acheter trois types d'abonnements différents.

ATTENDU QU'IL n'y aura que des abonnements annuels.

ATTENDU QUE le centre de conditionnement physique sera ouvert 24 heures, 7 jours sur 7, et que cette plage horaire sera révisée selon l'achalandage, si tel est le cas.

ATTENDU QUE les choix seront les suivants :

BRONZE	ARGENT	OR
150\$/année (12.50\$/mois)	210\$/année (17.50\$/mois)	300\$/année (25\$/mois)
INCLUSION	INCLUSION	INCLUSION
Un accès au Centre de conditionnement physique libre	Un accès au Centre de conditionnement physique libre Rencontre initiale pour le 1 ^{er} programme d'entraînement 1 suivi d'une heure maximum avec la kinésiologue au cours de l'année 10 accès à la piscine, au bain libre en longueur, selon l'horaire	Un accès au Centre de conditionnement physique libre Évaluation de la condition physique Rencontre initiale pour le premier programme d'entraînement 3 suivis d'une heure maximum avec la kinésiologue au cours de l'année

		20 accès à la piscine, au bain libre en longueur, selon l'horaire
Tarif spécial pour les organismes du CSCB (Hockey-mineur, CPA Brandon, Hockey Sénior) 100\$/année pour l'équivalent de l'abonnement bronze		

Il est proposé par Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale acceptent les trois différents choix d'abonnements annuels qui seront offerts aux citoyens, ainsi que les nouveaux tarifs.

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent que le centre de conditionnement physique libre soit ouvert 24 heures, 7 jours sur 7.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

58-05-2017 6.3 CESSION DE TERRAIN

ATTENDU QU'UN Tim Horton's et une station-service seront construits prochainement.

ATTENDU QU'UNE parcelle de terrain appartient à la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Cette parcelle est située entre l'ancienne Caisse Populaire Desjardins allant jusqu'en bordure du stationnement du CSCB.

ATTENDU QUE nous avons une demande provenant de la Ville de Saint-Gabriel pour pouvoir passer les services sur le terrain de la Régie en faisant l'acquisition de cette partie de terrain, par un acte de cession. Cette cession est faite au prix de cinq dollars (5.00\$) payable par Ville Saint-Gabriel

ATTENDU QUE les services qui devront être passés sous ledit terrain sont l'aqueduc, les égouts ainsi que le système sanitaire. L'installation de ces derniers sera payée par le promoteur du projet.

ATTENDU QUE l'aménagement paysager, suite aux travaux, sera payé par le promoteur du projet.

ATTENDU QUE l'acte de cession qui sera signé par les deux parties devra être enregistré au Registre Foncier, par un notaire.

ATTENDU QUE les frais notariaux seront défrayés par le demandeur, soit par la Ville de St-Gabriel.

ATTENDU QUE la présidente de la Régie intermunicipale, et la directrice générale du CSCB, Madame Mélanie Alouis, devront être autorisées à signer l'acte notarié au nom de la Régie intermunicipale.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie acceptent qu'un acte de cession soit enregistré par un notaire, au frais du demandeur, soit la Ville de St-Gabriel et les membres autorisent la présidente de la Régie intermunicipale, ainsi que la directrice générale du CSCB, Madame Mélanie Alouis à signer l'acte notarié, afin de représenter la Régie intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

59-05-2017 6.4 ACHAT DE PLANCHER POUR LA SALLE JEAN COUTU

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont attendus au CSCB pour cet été.

ATTENDU QUE nous devons, entre autre, procéder au changement du plancher dans la salle Jean Coutu.

ATTENDU QUE nous voulons faire faire des soumissions pour cet achat.

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale mandatent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à aller en appel d'offres de gré à gré, afin d'obtenir deux (2) soumissions minimum, pour ledit plancher. Cet achat sera conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt #4 et sera pris à même la subvention PIC 150.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

60-05-2017 6.5 ÉVÉNEMENT RÉCURRENT DE JANVIER - HUMORISTE

ATTENDU QUE suite au succès de l'année dernière et au bénéfice que nous avons récolté, nous voulons poursuivre notre événement récurrent du mois de janvier qui sera, cette année, sous forme de gala d'humour.

ATTENDU QUE nous avons récemment rentré en contact avec un promoteur afin d'obtenir une soumission, relativement à un gala d'humour, qui sera présenté en janvier 2018 en formule super-spectacle ou en formule cabaret avec bouchées.

ATTENDU QUE cette soumission se détaille comme suit :

5800.00\$ + taxes, comprenant :

4 humoristes

Soirée dansante avec DJ / animateur (jusqu'à 1h du matin)

Gestion et promotion du spectacle et de la soirée dansante par Salut ça va média

6668.55\$ taxes incluses +

1000\$ (achats imprévus) +

Bière et lunch pour les artistes

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale du CSCB acceptent d'octroyer un montant approximatif de 8000.00 \$ pour la tenue d'un gala d'humour mettant en vedette quatre (4) humoristes, et autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB à effectuer la dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

61-05-2017 6.6 CONCESSION PLAGES 2017

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon veut encore une fois cette année, prolonger ses services au Bistro de la plage.

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution #132-12-2016, nous sommes à préparer une convention de location avec la Ville de Saint-Gabriel, relativement à la concession du bar et de la terrasse de la plage. Nous sommes également à préparer une annexe, qui sera jointe à ladite convention, concernant la sous-concession du casse-croûte, qui sera administrée par une entreprise locale.

ATTENDU QUE le prix de location pour la durée de l'entente, soit du 5 mai au 31 décembre 2017, représentera 5% du bénéfice net du bar et de la terrasse de la plage, jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2,000.00\$).

ATTENDU QUE les parties signeront la convention de location, suite à l'acceptation, par les membres de la Régie intermunicipale, de la présente résolution.

ATTENDU QUE nous annexerons une entente de sous-concession, relativement au casse-croûte. Celui-ci sera administré par une entreprise locale, tel que mentionné ci-haut.

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB, à signer la convention de location nommée ci-haut avec la Ville de Saint-Gabriel.

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB, à joindre une annexe à la convention de location, qui stipulera les conditions de la sous-concession du casse-croûte. Cette annexe sera signée par Madame Mélanie Alouis et par l'entreprise locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

62-05-2017 6.7 ASSOCIATION RESPONSABLE AQUATIQUE

ATTENDU QU'IL existe une Association pour les responsables aquatiques du Québec.

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon aimerait faire partie de cette association.

ATTENDU QUE nos prochains cours aquatiques seront ceux pour enfants et que ces derniers sont régis par la Croix Rouge.

ATTENDU QUE la Croix Rouge est partenaire de l'Association des responsables aquatiques du Québec.

ATTENDU QUE des frais annuels de deux cent quarante-huit dollars (248.00\$) sont exigibles, afin de pouvoir participer à cinq (5) formations par année.

Il est proposé par Denis GAMELIN

Appuyé par Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale du CSCB acceptent la dépense de deux cent quarante-huit dollars (248.00\$) par année et autorisent la responsable aquatique du CSCB, Valérie Hamel, à participer aux formations annuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

63-05-2017 6.8 STAGIAIRE

ATTENDU QU'Alexandra Tellier-Marsolais est étudiante au Cégep régional de Lanaudière de Joliette, en techniques de gestion de commerce.

ATTENDU QU'ELLE sera stagiaire de la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon, pour une durée de trois semaines, à temps plein.

ATTENDU QUE ce stage débutera le 1^{er} mai et finira le 19 mai 2017.

ATTENDU QUE ce stage n'est pas rémunéré.

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres acceptent l'embauche d'Alexandra TELLIER-MARSOLAIS au poste de stagiaire de la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon, à compter du 1^{er} mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

64-05-2017 6.9 TOITURE DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont attendus au CSCB pour cet été.

ATTENDU QUE nous voulons, entre autre, construire une toiture au-dessus de l'escalier nous permettant d'accéder à l'entrée du Centre de conditionnement physique.

ATTENDU QUE nous voulons faire faire des soumissions pour cette construction.

Il est proposé par Yves MORIN

Appuyé par Gaétan GRAVEL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale mandatent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à aller en appel d'offres de gré à gré pour la construction d'une toiture, afin d'obtenir au moins deux (2) soumissions. Le déboursement des coûts de cette construction sera conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt #4 et sera pris à même la subvention PIC 150.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VARIA

65-05-2017 7.1 ABROGATION D'UNE RÉOLUTION ET MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #5

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement d'emprunt #5, résolution # 45-03-2017, un amendement doit être effectué.

ATTENDU QUE pour ce faire, la résolution # 50-04-2017 est abrogée et remplacée par la suivante.

ATTENDU QUE le 11 avril dernier, le Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire a demandé des modifications relativement à la structure de résolution et que nous devons procéder au remplacement de deux mots.

ATTENDU QUE dans l'article 4 du règlement d'emprunt, le mot «représentant» doit être remplacé par le mot «provenant» et que le mot «dépense» doit être remplacé par le mot «emprunt».

ATTENDU QUE l'article 4 est déplacé dans le préambule de la présente résolution, sous un «**ATTENDU**» et par conséquent, ledit article 4 demeure vide.

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent l'abrogation de la résolution # 50-04-2017 et la modification du règlement d'emprunt #5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

66-05-2017 7.2 ACHAT DES BAIES VITRÉES – ARÉNA FAMILIPRIX ST-GABRIEL

ATTENDU QUE suite à notre demande de subvention envoyée à la MRC de D'Autray, concernant le programme d'aide aux collectivités rurales, nous avons reçu une réponse dans l'affirmative.

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission émanant de Viterie Lafortune Inc. concernant l'achat des nouvelles baies vitrées pour l'Aréna Familiprix St-Gabriel. Cette soumission s'élève à SEIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (16,268.97\$), taxes incluses.

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission émanant de Robert Boileau Inc. concernant l'achat des supports des baies vitrées. Cette soumission s'élève à CINQ MILLE SIX CENT VINGT-ET-UN DOLLARS ET SOIXANTE-ET-ONZE CENTS (5,621.71\$), taxes incluses.

ATTENDU QUE le montant total pour les nouvelles baies vitrées s'élèvent à VINGT ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (21,898.68\$), taxes incluses.

ATTENDU QUE cet achat est conditionnel à la réception du projet de hockey Junior AAA.

Il est proposé par Yves MORIN
Appuyé par Céline CLOUTIER
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB, à effectuer une dépense au montant de 21,898.68\$, taxes incluses, pour l'achat des baies vitrées et des supports, conditionnellement à la réception du projet de hockey Junior AAA. Cette dépense sera prise à même la subvention du programme d'aide aux collectivités rurales, émanant de la MRC de D'Autray et à même les quotes-parts supplémentaires des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

67-05-2017 7.3 AUTORISATION POUR LE SIGNATAIRE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE nous sommes en règlement d'emprunt pour deux projets.

ATTENDU QUE Madame Mélanie Alouis, directrice générale du Centre sportif et culturel de Brandon doit être autorisée à signer ces règlements d'emprunt, ainsi que toute la documentation afférente.

Il est proposé par Denis GAMELIN
Appuyé par Céline CLOUTIER
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB, à signer, au nom de la Régie intermunicipale, le règlement d'emprunt #4, ainsi que toute la documentation afférente.

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB, à signer, au nom de la Régie intermunicipale, le règlement d'emprunt #5, ainsi que toute la documentation afférente. Ce règlement faisant référence à la résolution du 23 mars 2017 portant le numéro 45-03-2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

68-05-2017 7.4 LOCATION DE LA SALLE JEAN COUTU – SANTÉ À CŒUR

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande le 25 avril dernier, de la part de Madame Francine Lefrançois, représentant Santé à cœur.

ATTENDU QUE Madame Lefrançois demande de louer la salle Jean Coutu pour 12 semaines au coût total de 375.00\$ taxes incluses, ce qui représente 31.25\$ pour 1h30 de location, par semaine, soit les mercredis de 14h à 15h30. Cet horaire est sujet à changement.

Il est proposé par Denis GAMELIN
Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale refusent la demande de Madame Francine Lefrançois.

QUE les membres de la Régie intermunicipale proposent d'accepter un tarif de 750.00\$, taxes incluses, pour 12 semaines, ce qui représente un tarif quotidien de 62.50\$ taxes incluses, tel que convenu lors de la dernière entente datant du 27 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

69-05-2017 7.5 RÉFECTION DU TOIT DES CONDENSEURS

ATTENDU QUE nous devons faire une réfection au niveau du toit des condenseurs.

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions, dont le total est écrit ci-dessous :

TOITURES LÉON INC.	TOITURES LOYER INC.
TOTAL : 16,749.00\$ + taxes	TOTAL : 15,372.00\$ + taxes

**Il est proposé par Yves MORIN
Appuyé par Jacques MARTIAL
Et résolu :**

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent d'engager TOITURES LOYER INC. pour effectuer la réfection du toit des condenseurs et d'octroyer une dépense de QUINZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (15,372.00\$) plus taxes. Cette dépense sera conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt #4 et sera pris à même la subvention PIC 150.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**70-05-2017 7.6 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR MESURES D'URGENCE
(MUNICIPALITÉ DE ST-DIDACE)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Didace nous a envoyé une demande, relativement à un protocole d'entente en cas d'urgence.

ATTENDU QU'UNE entente devra être signée entre le Centre sportif et culturel de Brandon et la Municipalité de Saint-Didace.

**Il est proposé par Denis GAMELIN
Appuyé par Céline CLOUTIER
Et résolu :**

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent la demande provenant de la municipalité de Saint-Didace.

QUE les membres de la Régie intermunicipale mandatent Madame Mélanie Alouis, directrice générale du CSCB, à signer un protocole d'entente, prévoyant les coûts, les services offerts, ainsi que tous les détails en cas d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

71-05-2017 8. CORRESPONDANCES

- 8.1 Communiqué fermeture du Centre de conditionnement physique
- 8.2 Commandite M. Champagne (Chevaliers de colomb)
- 8.3 Borne de rechargement
- 8.4 Événement 28 mai – Odette Sarrazin

72-05-2017 9. PÉRIODE DES QUESTIONS

73-05-2017 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Denis GAMELIN
Appuyé par Jacques MARTIAL
Et résolu :**

QUE la séance ordinaire de ce 4 mai 2017, soit et est levée à compter de 20H54.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Manon Rainville, Présidente et Mairesse
St-Gabriel-de-Brandon***

***Mélanie Alouis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie***